

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2011

Date de convocation : 26.09.2011

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, MM. PANNAUD, FOURRÉ, GRAVELLE, Mme MAUREL, Mme FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ, MM. NAUD, GODARD CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme MICHAUD, M. HANNIER.

Excusé : néant

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT, GIRAUX.

Secrétaire de séance : M. FOURRE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2011.

- Deux remarques de la part de Monsieur RICHON sur la rédaction du dernier compte rendu :
1/Une lecture difficile du tableau concernant le service d'assainissement collectif en raison d'un décalage des chiffres dans le tableau.
2/Une erreur de dactylographie concernant la lutte contre le frelon asiatique. Il faut lire « Il s'agit d'une aide aux communes d'un montant maximal par nid de 135€ ou 220€ **en cas** d'utilisation d'une nacelle. »
- D'autre part, Mme CHARRIER précise qu'à la suite d'une erreur matérielle de « copier coller » toutes les délibérations du dernier Conseil Municipal ont été prises sous la présidence et le nom de Mme CHARRIER, alors que Monsieur de ROUX était présent.
Le Conseil à l'unanimité afin de régulariser les délibérations N°59 à 73, du 05 Septembre 2011 confirme que cette séance a bien été tenue sous la Présidence du Maire de la Commune.

Après ces différentes observations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2011.

TAXE D'AMENAGEMENT

La loi de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement, destinée à remplacer plusieurs taxes (unification des taxes) dont la taxe locale d'équipement (TLE). Cette taxe d'aménagement comprend une part communale instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'au 01 Mars 2012 mais les collectivités doivent délibérer pour en définir les modalités d'application sur leur territoire avant le 30 Novembre 2011.

Monsieur le Maire propose selon des simulations réalisées :

- de conserver le même taux pour la taxe d'Aménagement que le taux actuel de la TLE soit 4%, ce qui devrait permettre à la collectivité de bénéficier de recettes équivalentes à l'ancien dispositif ;
- d'exonérer comme par le passé les logements sociaux, HLM, SEMIS....., exonération indispensable à la situation actuelle.

En conséquence sur proposition du Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 4% sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme totalement :
 - 1° - les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI ou du PTZ+).
 - 2°- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 - 3°- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Monsieur le Maire confirme que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible, permettant ainsi de faire le point entre la simulation et la réalité du résultat l'année suivante.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances a procédé à la répartition des subventions entre les divers organismes et associations dont l'enveloppe globale était prévue au budget primitif 2011.

Monsieur RICHON présente la liste des associations bénéficiaires.

ASSOCIATIONS assurant l'encadrement des enfants	
AS Foot	2 000
Judo Club Chagnolais	725
Tennis de Table « petite raquette en folie »	555
Atelier 10	555
Tennis Club Chagnolais	555
Amicale Boules Chagnoles	555
Sous-total	4 945
ASSOCIATIONS Sportives	
Club Gymnastique Volontaire	170
Yoga	170
Club de jeu de Simulation Saintongeais	170
ACCA de Chaniers	170
Chaniers Aventure VTT	170
Amicale Franco Portugaise des deux rives (seulement pour 2011)	170
Sous-total	1 020
ASSOCIATIONS Diverses	
Handicapés moteurs	30
Ligue contre le Cancer	30
Paralysés de France	30
Prévention routière	30
Donneurs de sang	30
Croix Rouge	30
Anciens Combattants	30
Sous-total	210
ASSOCIATIONS d'intérêt local	
L'Îlot Z'enfants	280
Club des aînés ruraux	90
APE Maternelle Ronsard	110
APE Ecole Pasteur/La Chapelle des Pots	110
Batterie-Fanfare « L'espoir Chagnolais »	170
Comité d'Animation de Chaniers	500
ADAPAEF	120
Coup de Pouce	2 100
Sous-total	3 480
CLSH	
Les Coccinelles	85 000
La Souris Verte	30 000
Sous-total	115 000
TOTAL GENERAL	124 655

Monsieur de ROUX demande une autre présentation du tableau pour l'année prochaine.

En effet, à ces yeux cette présentation ne reflète pas la réalité des aides ou subventions attribuées aux associations car elle ne prend pas en compte le prêt, l'entretien, les dépenses d'énergie des locaux, la mise à disposition du personnel et autres Il tient à faire apparaître la réalité des subventions accordées par la commune.

D'autre part, il souhaite que la contribution obligatoire de la commune au fonctionnement des CLSH, les Coccinelles et la Souris Verte qui sont des services publics communaux délégués à la petite enfance, ne soit plus comprise dans l'ensemble des autres subventions.

La commission des finances reprendra l'étude entrepris en 2006 pour une autre présentation des subventions en 2012.

Mme CHARRIER précise que la commune susceptible de dépasser les 3500 habitants en 2012, une nouvelle comptabilité permettra peut être des imputations budgétaires différentes.

PRESENTATION AU DRAPEAU EETAA PABAN

C'est la 4° fois que l'Ecole des Elèves de l'Armée de l'Air de Paban choisissait la Commune de Chaniers pour présenter les élèves au drapeau en présence des familles et des autorités locales.

Cette présentation traditionnelle au drapeau a rassemblé plus de 500 personnes sur le communal. Les responsables de la cérémonie ont noté une très bonne organisation et coordination entre l'armée de l'air et les services municipaux. Les services techniques de la Mairie ont été félicités.

Monsieur le Maire tient également à remercier Jean Yves HANNIER qui a été le lien essentiel entre la Base de Paban et la Commune.

Cette cérémonie a été l'occasion pour la base de défense Rochefort-Cognac d'offrir un buffet servi aux familles.

Pour cette occasion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention symbolique de 150€ à la BDDRC (Base De Défense Rochefort Cognac).

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que deux réunions ont eu lieu dans le cadre de la modification partielle du Plan Local d'Urbanisme et rappelle les 4 points de la modification partielle :

- 1/Concordance PLU/PPRIIn.
- 2/Modification Zone AUd.
- 3/Modification Zone Nh.
- 4/Hauteur des bâtiments sur la zone Aux.

Les services de l'Etat (DDTM) représentée par Mme PERROGON, ont été consultés sur les 4 points de la modification.

Un avis favorable a été donné à l'exception de la Zone Nh : Zone Naturelle Habitée qui ne peut faire l'objet que d'une révision générale du PLU, conformément au Code de l'Urbanisme.

Cette modification avait été souhaitée pour permettre un peu plus d'aisance et de possibilités en termes de construction et d'amélioration de l'habitat au lieu dit « La Petite Bauche » en face de la Zone des Croisières.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'exclure la zone Nh de la modification partielle du PLU conformément au Code de l'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

1/SIEMLF A :

Monsieur le Maire expose que le comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLF A) réuni le 05 Septembre dernier à St Genis de Saintonge, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion des communes de Brives/Charente, Rouffiac, St Sever de Saintonge, Salignac/Charente, et St Sigismond de Clermont.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'adhésion des cinq communes et l'extension du périmètre d'activités du Syndicat à leurs territoires.

2/REUNION D'ETUDE :

A la demande de Monsieur de ROUX une réunion a eu lieu en Mairie le Vendredi 30 Septembre en présence du Directeur des Infrastructures du service des routes du Département, de Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur et Monsieur Jean Yves QUERE, Conseiller Général.

Cette réunion concernait les 4 points suivants :

- Sécurisation Route de la Chapelle des Pots (RD 131).
- Traversée du village « Les Essarts » (RD 234)
- Avenue des deux Charentes (RD 24).
- Garage du Bac, Rue Aliénor d'Aquitaine (RD 138).

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Sécurisation Route de La Chapelle des Pots (RD131):

Les travaux seront effectués courant 2012, sans enfouissement des réseaux D'autre part, nous sommes sans nouvelle de la DIRA (Direction des Routes Atlantiques) concernant le giratoire au carrefour de la RN 141 - RD 131 (Saintes -La Chapelle des Pots). Le Conseil Général va relancer l'Etat. La RN 141 demeure une Route Nationale en attendant la construction de la RCEA.

- Traversée du Village « Les Essarts » (RD 234):

Mise en place de deux ralentisseurs.

- Avenue des deux Charentes (RD 24):

Réfection financée par le Conseil Général avec participation de la Commune.

- Garage du Bac, Rue Aliénor d'Aquitaine (RD138) :

Le bassin situé sur le communal près du Camping qui servait autrefois au garage du Bac va être en partie remblayé avec conservation d'une partie humide. Cette partie humide sera composée de plantes et roseaux permettant sous la forme d'un lagunage le traitement des eaux pluviales qui se déversent dans ce bassin.

3/SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez vous est prévu avec Madame le Préfet du département concernant le périmètre du schéma départemental de coopération Intercommunal et rappelle que l'adhésion au Pays Buriaud a été votée et acceptée par l'ensemble des communes du pays avant le périmètre proposé par le plan préfectoral.

Dans l'attente, Monsieur de ROUX, afin de permettre la mise en œuvre d'une zone d'activités commerciales, artisanales ou industrielles « aux Croisières » comme il était prévu avec l'adhésion au Pays Buriaud, propose la création d'une société publique locale qui sera présentée au cours d'une réunion aux membres du comité Syndical du Pays.

4/LISTE DES ARTISANS ET COMMERCANTS.

Monsieur GODARD informe qu'il a mis à jour la liste des artisans et commerçants de la commune. Cette liste sera glissée dans les plans de la commune qui sont à disposition du public. Il demande la collaboration de chacun pour tenir à jour cette liste qui évolue sans cesse.

La séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Luc FOURRÉ